



## REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2011

### **P r é a m b l e :**

*Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (Mediterranean Women's Fund) qui est l'organisateur du concours est une association loi 1901, créée en janvier 2008, à l'initiative de femmes engagées depuis plusieurs dizaines d'années pour les droits des femmes dans la région méditerranéenne.*

*Sa **Mission** est de rechercher des fonds nécessaires à la réalisation de projets œuvrant pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans des pays du contour de la Méditerranée (voir site : [www.medwomensfund.org](http://www.medwomensfund.org)). Le Fonds met pour cela en place des programmes en France et dans l'ensemble des pays du bassin méditerranéen et promeut une communication, une entraide, une solidarité mutuelle entre les différents acteurs œuvrant au même but, indépendamment des contextes des différents pays.*

*Le Fonds Pour les Femmes en Méditerranée organise pour l'année 2011 un jeu concours intitulé Concours Photo « **Les femmes, leurs révolution**».*

Sur la rive sud de la méditerranée souffle un vent de liberté. Tunisie, Egypte, Lybie, Maroc, Liban, Syrie. Désir de vivre, volonté de dire, capacité de choisir son destin. Mais cela va-t-il jusqu'à réclamer une égalité entre homme et femmes?

Les femmes ont montré qu'elles sont des actrices incontournables dans les révolutions démocratiques. Que ce soit dans l'animation des réseaux sociaux, dans les comités d'organisation, dans la rue, à travers les slogans, dans les graffitis, dans la création artistique, dans les multiples formes de luttes qu'elles mènent aux côtés des hommes. Mais quelle place fera-t-on aux femmes aux lendemains de ces révolutions ?

Sur l'autre rive de la Méditerranée, dans les sociétés plus démocratiques, les femmes ne cessent de se battre soit pour conserver leurs droits déjà acquis (avortement, contraception etc.), soit pour établir une égalité totale entre hommes et femmes en droits : au travail, dans les instances de décisions, en traitement (respect de leur personne et de leur liberté)

**D'une rive à l'autre de la Méditerranée, quelles sociétés démocratiques veulent construire les femmes ? Quel sens prend pour elles le mot révolution ?**

C'est dans ce contexte que s'ouvrira le Concours photo 2011 organisé par le Fonds pour les Femmes en Méditerranée dont le thème cette année portera sur

**« Les femmes, leurs révolutions ».**

L'objectif de ce concours sera d'attester à travers la photo, des formes d'expression diverses et variées utilisées par les femmes pour affirmer leurs droits, refuser l'injustice qui leur est faite et créer de nouveaux horizons.

**A travers ce concours Photo, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée se veut résolument engagé avec celles et ceux qui bâtissent des sociétés basées sur une réelle égalité entre les hommes et les femmes.**

Ce concours est ouvert qu'aux amatrices et amateurs.

### **DATES D'OUVERTURE ET CLOTURE DU CONCOURS**

**Dépôt/envoi des photos:** du 5 juillet 2011 à 00h00 au 30 Octobre 2011 à minuit

**Proclamation des résultats** au plus tard le 15 décembre 2011.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Article 1-** Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure (avec autorisation écrite des parents), photographe amatrice ou amateur résidant dans un pays de la Méditerranée.

**Article 2 -** Les participant-e-s peuvent soumettre un maximum de quatre photos format A3 en noir et blanc ou couleur. Les photos seront obligatoirement envoyées par courriel à l'adresse suivante ou sur le site du Fonds pour les Femmes en Méditerranée à la page « concours photos ».

**Article 3 -** Les photos doivent satisfaire aux exigences techniques mentionnées dans la procédure de participation.

**Article 4 -** Les photos doivent avoir un lien avec la thématique du concours : **Les Femmes : leurs révolutions** »

L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de supprimer les photos qu'elles ou ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature.

En cas de suppression des photos jugées irrecevables, la/le participant-e ne pourra aller à l'encontre de la décision du Fonds.

**Article 5 -** Chaque participant-e déclarant être l'auteur-e de la photo soumise. Chaque participant-e, garantit avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteur-e-s pourra être recherchée à l'exclusion de celle de l'équipe organisatrice.

**Article 6 –**

6-1 Les 3 premiers lauréats autorisent à titre gracieux l'organisateur à publier sur son site ou sur tout autre support les photos primées, et ce pour une durée de 5 ans à partir de la date de proclamation des résultats.

6-2 L'équipe organisatrice peut souhaiter utiliser une autre photo que celles primées, dans ce cas il sera demandé l'autorisation à l'auteur qui sera informé de sa destination et du cadre de son utilisation.

Toutes les photographies sans exception devront être utilisées avec mention du nom de l'auteur.

**Article 7** – L'équipe organisatrice du concours ne pourra être tenue responsable relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

**Article 8** – Le ou la participant-e consent à ce que les photos soumises soient déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos dédiée au concours (accessible uniquement durant la période du concours photo à l'adresse du Fonds dans la page concours photo).

## **DESCRIPTION DU CONCOURS**

### *A - PROCÉDURE DE PARTICIPATION AU CONCOURS*

**Article 9** - Pour participer, il suffit d'envoyer au maximum 4 photos au format JPEG (minimum 300dpi/20 cm).

Les fichiers JPEG doivent être dans une résolution suffisante pour effectuer un tirage papier au format A3.

La ou le participant doit fournir les renseignements requis dans son courrier, soit :

Nom, Prénom, Adresse, Adresse électronique, le titre de la photo ainsi que le lieu de la prise de vue.

Toute Photo ne respectant pas l'ensemble de ces caractéristiques cumulatives ne sera pas prise en compte par les organisateurs.

**Article 10** - Les participant-e-s doivent envoyer leurs photos durant la période allant du 5 juillet 2011 au 30 Octobre 2011 minuit à l'adresse électronique suivante

[photosffm2011@gmail.com](mailto:photosffm2011@gmail.com)

**Article 11-** Le Jury classera et élira les 10 meilleures photos. Les photos classées de 1 à 3 seront récompensées par un prix.

## **B - PRIX, DÉVOILEMENT DES PHOTOS GAGNANTES, REMISE DES PRIX**

**Article 12** -Prix pour les 3 premiers gagnants :

- Matériel photo d'une valeur de 400 euros
- Matériel Photo d'une Valeur de 300 euros
- Matériel Photo d'une valeur de 200 euros

**Article 13** - Les dix sélectionné-e-s seront informé-e-s par courriel et les résultats seront dévoilés le 15 décembre 2011 sur le site web du Fonds pour les Femmes en Méditerranée.

**Article 14** - Le prix gagné ne peut être transféré à une autre personne. Il ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

**Article 15** – La /le gagnant-e devra réclamer son prix dans les 35 jours suivant l'annonce des lauréats.

**Article 16** - La participation à ce concours implique l'accord des concurrent-e-s et l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

**Article 17-** Le règlement de ce concours est déposé à l'étude de Maître Klein  
SCP KLEIN SUISSA ROBILLARD

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par l'équipe organisatrice dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.